

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Le Conseil Municipal, réuni en visioconférence et en séance publique le 24 juin 2021,

Conseil municipal précédent :

Adopte le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 25 mars 2021.

Décisions :

Prend acte des décisions du Maire.

Présentation :

Démarche Concert'Eau du Sagyrc

Délibérations :

- **Finances**

2021-06-01 Exonération temporaire de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles à usage d'habitation

DÉCIDE de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

A LA MAJORITÉ

2021-06-02 Remise gracieuse de dette

ACCORDE la remise gracieuse à l'agent de la totalité des sommes dues, soit 1 198,71€, dette constituée par les titres de recette 37 et 44 émis sur l'exercice 2020.

PRÉCISE que cette remise gracieuse fera l'objet d'un mandat de 1 198,71 € émis au compte 674 « Subventions de fonctionnement exceptionnelles ».

A L'UNANIMITÉ

2021-06-03 Fixation des tarifs de la Taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2022

FIXE les tarifs applicables à la Taxe locale sur la publicité extérieure de la façon suivante pour l'année 2022 :

TARIF AU M ²	Inférieur à 7 m ²	De 7 m ² à 12 m ²	De 12m ² à 50 m ²	Supérieur à 50 m ²
Enseignes	0 €	15 €	30 €	60 €
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numérique	15 €			30 €
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques	45 €			90 €

A L'UNANIMITÉ

2021-06-04 Accord-cadre à bons de commande de fourniture et livraison de repas en liaison froide

AUTORISE Monsieur le Maire ou Mme l'Adjointe déléguée aux Finances à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution et à l'exécution de l'accord-cadre.

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget des exercices correspondants.

A L'UNANIMITÉ

2021-06-05 Réaménagement d'une garantie d'emprunts accordée à SFHE (Société Française d'Habitations Economiques) pour 6 logements situés 15 rue de l'Eglise

RÉITÈRE sa garantie à la SFHE pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagé, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies dans la présente délibération et référencées à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagement »

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagé, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Les nouvelles caractéristiques financières de la ligne du prêt réaménagé sont indiquées à l'annexe précitée qui fait partie intégrante de la délibération. Concernant la ligne du prêt réaménagé à taux révisable indexée sur le Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite ligne du prêt réaménagé sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagé référencée à l'annexe précitée à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque ligne du prêt réaménagé et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La commune de Francheville s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

A L'UNANIMITÉ

- **Economie**

2021-06-06 Acquisition par la commune d'une licence IV

APPROUVE l'acquisition par la commune de la licence IV anciennement exploitée par l'établissement « l'Auberge de la Vallée » pour un montant de 9 000 €.

A L'UNANIMITÉ

2021-06-07 Instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat

DÉCIDE d'établir un droit de préemption de la commune sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial,

DÉCIDE d'instaurer un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat conformément au plan joint en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

PRÉCISE que la présente délibération sera affichée pendant deux mois en mairie et sera diffusée dans deux journaux d'annonces légales.

A L'UNANIMITÉ

- **Cadre de vie-Urbanisme**

- 2021-06-08** **Projet de création du GR®169 « Tour de la Métropole par les forts » :**
Convention d'autorisation de passage et de balisage
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'autorisation de passage et de balisage avec le CRDP69, en vue de la création du GR®169, et tous documents nécessaires à son application.
A L'UNANIMITÉ
- 2021-06-09** **Projet Nature Yzeron (PNY) : approbation des programme et budget, et autorisation de signature de la convention 2021 de délégation de gestion**
APPROUVE les programme et budget du Projet Nature Yzeron pour l'année 2021 ;
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention 2021 de délégation de gestion et tous documents nécessaires à son application.
A L'UNANIMITÉ
- 2021-06-10** **Plan Climat Energie Communal : attribution de subvention d'abondement aux bénéficiaires de la prime air-bois métropolitaine**
APPROUVE l'attribution des subventions énumérées en annexe, conformément à la délibération du n° 2018-02-05 en date du 08/02/2018 ;
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette attribution.
A L'UNANIMITÉ
- 2021-06-11** **Attribution d'une subvention pour la création de logements locatifs aidés**
Opération 5 Rue de la Doulline
ACCORDE le principe d'attribution d'une subvention de 7 437 euros, au titre de la politique Habitat, au profit du bailleur social 3F Immobilière Rhône-Alpes pour le financement de 3 logements conventionnés dans l'opération 5 rue de la Doulline ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile au versement de cette subvention ;
PRÉCISE que les crédits sont inscrits à l'article 20422 pour les frais de subventionnement en matière de politique de l'Habitat.
A L'UNANIMITÉ
- 2021-06-12** **Demandes de modifications au Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) dans le cadre de la procédure de modification n°3**
DEMANDE à la Métropole de Lyon d'inscrire dans la modification n°3 du PLU-H la demande d'emplacement réservé au bénéfice de la commune ;
DEMANDE à la Métropole de Lyon de prendre en compte les demandes d'emplacements réservés voirie au bénéfice de la Métropole ;
A L'UNANIMITÉ

- **Petite enfance**

- 2021-06-13** **Actualisation du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant**
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'édition 2021 du règlement de fonctionnement des EAJE (document joint à cette délibération)
A L'UNANIMITÉ

- **Education**

- 2021-06-14** **Autorisation de signature de la convention de partenariat avec les associations sportives pour la mise à disposition d'intervenants en milieu scolaire**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat pour la mise à disposition d'intervenants en sport en milieu scolaire conformément aux montants précités.

A L'UNANIMITÉ

- 2021-06-15** **Autorisation de signature de la convention de partenariat avec l'association Le Grand Whazou pour la mise à disposition d'intervenant musique en milieu scolaire**
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Le Grand Whazou pour la mise à disposition d'une intervenante en milieu scolaire conformément au montant précité.
A L'UNANIMITÉ

- 2021-06-16** **Organisation par la commune d'un séjour d'été**
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à l'organisation du séjour été dans les conditions déterminées ci-dessus,
APPROUVE la participation des familles telle que définie ci-dessus.
A L'UNANIMITÉ

- **Culture**

- 2021-06-17** **Autorisation de signature de la convention de parrainage avec Peugeot FAHY Saison Culturelle 2021/2022**
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de parrainage avec la SAS Peugeot-Fahy jointe en annexe.
A L'UNANIMITÉ
- 2021-06-18** **Autorisation de signature de la convention de mécénat avec Le Domaine Lyon Saint Joseph - Saison Culturelle 2021/2022**
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat avec le Domaine Lyon Saint Joseph jointe en annexe
A L'UNANIMITÉ
- 2021-06-19** **Autorisation de signature de la convention de mécénat avec Carrefour Francheville – Saison Culturelle 2021/2022**
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat avec Carrefour Francheville jointe en annexe
A L'UNANIMITÉ

Communication au Conseil municipal :

Rapport 2019 sur le prix et la qualité des services publics relatif aux déchets ménagers
Rapport 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement
Rapport 2019 Aquavert
Rapport financier 2019 Métropole de Lyon



Michel RANTONNET
Maire de Francheville

Membres Présents : M. RANTONNET, Mme MARCASSE, M. GOURRIER, Mme BARBIER, M. AUDIFFREN, Mme MAMMAR, M. GRESSOT, Mme PAGNOUD, M. de PARISOT, Mme POUZIN, M. VERNAT, Mme BILLE, M. VINCENT, Mme MORIN, M. ARDILLY, Mme D'HONNEUR, M. TREMBLEAU, M. VIOUX, Mme PRECLOUX, M. VERNEY, M. KRETZSCHMAR, MME DROMAIN, M. BOISTARD, Mme HALLEZ, Mme LEBRUN, M. BAYET, Mme PARIS.

Membres représentés : Mme BARBET, M. SADOT, Mme SCHMITT, Mme BONDUELLE, Mme SERIS, M. LEGRAND